Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 022-212202154-20261110-DB20261110-DE

VILLE DE
Ploufragan

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Saint-Brieuc

COMMUNE DE PLOUFRAGAN
DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 NOVEMBRE 2026

Convocation du 4 novembre 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le dix novembre à 19h00, le conseil municipal de la commune de PLOUFRAGAN s'est réuni en session ordinaire, à l'hôtel de ville, après convocation légale, sous la présidence de M. Bruno BEUZIT, Maire.

PRESENTS : Bruno BEUZIT, Mari COURTAS, Anthony DECRETON, Maryse LAURENT, Patrick COSSON, Annie LABBE, Pascal DUBRUNFAUT, Emmanuel LE NOA, Céline PESTEL, Maxime LE CRONC, Pascale LABBE, Abdel BELARBI, Mohamed MEZILET, Christine ORAIN, Pierre-Yves BRUNEL, Marie-Ange LE FLANCHEC, Pascal FOURNET, Viviane BOULIN, Bruno THYS, Annick MOISAN, Luc STRIDE, Aude SECONDINO, Rokiatou KEITA, Eric PRONGET, Marie PASCO, Yvon LE PERDU, Catherine PEDRON, Pascal JEGO, Maryline MORFOUASSE et Estelle BREILLOT

POUVOIRS : Pascale GALLERNE donne pouvoir à Pascale LABBE
Karine BOIVIN donne pouvoir à Anthony DECRETON
Pierre SALOU donne pouvoir à Maryse LAURENT

SECRETAIRE DE SEANCE : Anthony DECRETON

Membres en exercice : 33
Présents : 30
Votants : 33

2026-11-10 – Autorisation à signer l'accord-cadre à marchés subséquents pour la fourniture et l'approvisionnement de granulés bois

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2025-1022 du 14 octobre 2025 qui décide d'adhérer au groupement de commande pour l'achat de granulés de bois et acceptant les termes de la convention constitutive du groupement ;

Considérant que la ville de Ploufragan a été désignée coordonnateur du groupement ;

Considérant les montants et conditions d'exécution du marché, une procédure d'appel d'offres a été lancée afin de désigner au maximum quatre entreprises attributaires de l'accord-cadre multi-attributaires à marchés subséquents ;

Vu la décision de la commission d'appel d'offres réunie le 26 octobre 2026 d'attribuer l'accord-cadre aux trois candidats ayant remis une offre pour un montant de commande maximum annuel de 500 000 € HT ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par vote à main levée, à l'unanimité,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'accord-cadre multi-attributaires avec les entreprises BRETAGNE MULTI-ENERGIES (Quimper), BOIS DIVERS BRETAGNE (Guichen) et TOTAL ENERGIES PROXI NORD OUEST (Nantes) pour un montant de commande maximum annuel de 500 000 € HT pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2027 et renouvelable une fois pour la même durée.

A Ploufragan, le 17 novembre 2026

Le Maire
Bruno BEUZIT

VILLE de PLOUFRAGAN (Côtes d'Armor)

Le secrétaire de séance
Anthony DECRETON